

Aménagement de votre logement

Vous être propriétaire occupant ou bailleur, vous êtes locataire dans un logement privé et votre handicap nécessite un aménagement de votre logement. SOLIHA peut vous aider dans la recherche de solutions d'adaptation et dans votre démarche de financement.

SOLIHA 231 rue La Fontaine - 94120 Fontenay-sous-Bois - 01 71 33 17 17



Vous êtes locataire dans un logement social, votre bailleur doit aménager votre logement. Renseignez-vous auprès de votre bailleur.

Vous êtes propriétaires ou locataires : Financer des travaux, c'est possible !

- > L'Allocation personnalisée d'autonomie (APA), pour les personnes de plus de 60 ans, peut aider à financer des besoins en aménagement de logement, entre autres.
- > La Prestation de compensation du handicap (PCH), pour les personnes handicapées, permet de financer des solutions de compensation du handicap telles que l'aménagement d'un logement existant ou le déménagement vers un logement accessible.

De nombreux organismes accordent des aides et des subventions en fonction des revenus et du coût total des travaux. Cumulées, ces aides peuvent couvrir en partie ou totalement les frais engagés.

Existent notamment :

- > L'ANAH accorde des aides financières pour l'amélioration des logements ainsi que certains aménagements d'accessibilité sur les parties communes de copropriété
<http://www.anah.fr/proprietaires/proprietaires-occupants/adapter-votre-logement-a-votre-handicap/> 
- > La CAF propose le Prêt à l'Amélioration de l'Habitat (PAH) ;
- > Les mutuelles ;
- > Les caisses de retraite
<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/laccessibilite-du-logement#e2> 

HÔTEL DE VILLE DE FONTENAY-SOUS-BOIS

Esplanade Louis Bayeurte
94125 Fontenay-sous-Bois

 **01 49 74 74 74**